



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de la recherche
et de l'innovation

Paris, le 21/04/2017

Service de l'innovation,
du transfert de technologie
et de l'action régionale

Département des politiques
d'incitation à la R&D

DÉCISION D'AGRÈMENT
(Dépenses d'innovation)

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05
www.recherche.gouv.fr

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément prévu au 6° du k du II de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

SECAD

(siren : **326083227**)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2017,2018,2019,2020,2021**.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour la Ministre et par délégation

La cheffe du département des
politiques d'incitation à la recherche et
au développement

Christine COSTES